

**COMMUNE DE VOUEAUCOURT**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**6 FEVRIER 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le six février, à dix-huit heures**

Le Conseil Municipal de VOUEAUCOURT, convoqué le 31 janvier 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine VOIDEY.

**Présents** : MM. et Mmes Martine VOIDEY – Daniel GILLOZ – Corinne PETER - Franck HELET – Maryline GINESTE – Christine BEAUFILS – Joëlle PRETOT – Christian DAMINELLI – Arlette LAROYE - Patrick DUCOMMUN – François GHIELMINI - Richard SENAC – Colette SANCEY – Isabelle TROESCH - Alain MONNIEN - Joël BARTHOULOT - Véronique EL REZZI – Marie-France VILLALONGA

**Absents excusés** : Christine VILLECOURT, Olivier KNEPERT, Jacques BEUCLER, Maryline SCALABRINI, Julien BOURGEOIS

**Procurations** : Madame Christine VILLECOURT a donné procuration à Madame Martine VOIDEY  
Monsieur Olivier KNEPERT a donné procuration à Monsieur Franck HELET  
Monsieur Jacques BEUCLER a donné procuration à Madame Christine BEAUFILS  
Madame Maryline SCALABRINI a donné procuration à Monsieur Joël BARTHOULOT

**Secrétaire** : Madame Maryline GINESTE

23 membres en exercice

18 membres présents

Le quorum étant atteint, Madame Martine VOIDEY ouvre la séance à 18h00.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018**

Le compte rendu n'appelant pas de remarque, il est adopté à l'unanimité.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE.**

**Décision n° 17 du 13 décembre 2018** : Le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'Ecole des Mésanges en Pôle Petite Enfance est attribué au cabinet d'architectes BLEU CUBE, 65 rue de Mulhouse – 68170 RIXHEIM pour un montant total H.T. de 30 000 €, soit 36 000 € T.T.C.

**Décision n° 18 du 29 décembre 2018** : Le marché de fourniture et pose d'un columbarium Azur comprenant 10 cases est confié à CIMTEA, 65 rue Hirschauser - 57500 SAINT-AVOLD pour un montant H.T. de 14 254,00 €, soit 17 104,80 € TTC.

**Décision n° 19 du 31 décembre 2018** : Le montant de l'indemnité de 3 480,00 € correspondant aux dommages causés sur le revêtement routier de la rue de Dampierre, le 20 juillet 2015, est accepté et par conséquent, autorise l'encaissement du chèque BNP PARIBAS n° 7075865 émis par AXA France IARD.

**Décision n° 1 du 17 janvier 2019** : La mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé relative au marché de requalification de l'école des Mésanges en Pôle Petite Enfance a été confiée à la société BLONDEAU INGENIERIE, 6 rue du Rhône, 90000 BELFORT pour un montant de 1 785,00 € HT soit, 2 142,00 € TTC.

**Décision n° 2 du 17 janvier 2019:** La mission de Contrôle Technique relative au marché de requalification de l'école des Mésanges en Pôle Petite Enfance a été confiée à la société SOCOTEC SA, 30 D Avenue du Général Leclerc – 90 000 BELFORT - pour un montant total estimé des honoraires de 3 126,00 € HT, soit 3 751,20 € TTC.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Objet : Convention de mise à disposition des locaux communaux aux associations**

Rapporteur : Martine VOIDEY

**L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de valider les modalités du projet de convention ainsi proposé,**
- **d'établir les conventions auprès de chaque association bénéficiant d'un local communal mis à disposition,**
- **d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions ainsi établies.**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

### **2. Objet : Convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Rapporteur : Christine BEAUFILS

**L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en place du dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**

Pièces jointes : convention

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

### **3. OBJET : Garantie d'emprunt – NEOLIA – Contrat de prêt n° 91031**

Rapporteur : Christine BEAUFILS

**L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les dispositions précitées.**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

### **4. OBJET : Adhésion au programme « Ville amie des Aînés »**

Rapporteur : Martine VOIDEY

**L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'adhésion de la Ville de Voujeaucourt au programme Ville Amie des Aînés et de désigner Madame Martine VOIDEY comme référente et Madame Corinne PETER comme suppléante.**

Pour : 22

Contre : 0  
Abstention : 0

**5. Objet : Publication de la liste des marchés conclus en 2018**

Rapporteur : Martine VOIDEY

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la liste des marchés publics conclus en 2018.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

**6. Objet : Contrat P@C (Porter une action concertée) proposé par le Département du Doubs avec le territoire du Pays de Montbéliard pour la période 2018-2021**

Rapporteur : Martine VOIDEY

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- prendre acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuver le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Pays de Montbéliard,
- autoriser le Maire à signer ce contrat.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

**7. OBJET : Demande de subvention – Requalification de l'Ecole des Mésanges en Pôle Petite Enfance**

Rapporteur : Christine BEAUFILS

L'opportunité de solliciter la Région dans le cadre du Contrat Cap Territoire s'est présentée et nous permet ce jour d'adapter le plan de financement en l'intégrant de la façon suivante :

Région (Cap Territoire)	12.7%	38 000 €
Etat (FSIL)	16.7%	50 000 €
Département	23.3%	70 000 €
CAF	27.3%	26 667 € (1/3 subvention) 55 533 € (2/3 prêt à taux 0)
Part communale	20%	60 000 € (auxquels s'ajoutent les 55 533€ CAF)
TOTAL	100%	300 000 €

L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à :

- solliciter l'aide financière de la Région (Cap Territoire),
- solliciter l'autorisation de commencer l'opération avant la décision attributive de la subvention,
- signer les conventions financières, les annexes prévisionnelles et tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Pour : 22  
Contre : 0

Abstention : 0

**8. OBJET : Demande de subvention – Valorisation des itinéraires cyclables communaux**

Rapporteur : Christine BEAUFILS

Le montant de l'opération est estimé à 13 950 € HT.

L'opportunité de solliciter l'ADEME à hauteur de 70% s'est présentée et nous permet ce jour de proposer le plan de financement suivant:

ADEME	70%	9 765 €
Part communale	30%	4 185 €
TOTAL	100%	13 950 €

**L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à :**

- solliciter l'aide financière de l'ADEME
- solliciter l'autorisation de commencer l'opération avant la décision attributive de la subvention,
- signer les conventions financières, les annexes prévisionnelles et tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

**9. OBJET : Demande de subvention – aménagement du chemin Henriette BARBIER**

Rapporteur : Christine BEAUFILS

L'opportunité de solliciter la Région dans le cadre du Contrat Cap Territoire s'est présentée et nous permet ce jour d'adapter le plan de financement en intégrant ce financement :

Région (Cap Territoire)	22.8%	32 100€
Etat (DSIL)	30%	42 300€
Département	27.2%	38 400€
Part communale	20%	28 200€
TOTAL	100%	141 000€

**L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- solliciter l'aide financière de la Région (Cap Territoire),
- solliciter l'autorisation de commencer l'opération avant la décision attributive de la subvention,
- signer les conventions financières, les annexes prévisionnelles et tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

**10. OBJET : Organisation scolaire 2018-2019 – Proposition de fusion des écoles maternelle et élémentaire**

Rapporteur : Martine VOIDEY

L'expose de Madame Martine VOIDEY entendu, les élus de la ville de Voujeaucourt, décident d'émettre un avis défavorable à cette proposition de fusion aux motifs suivants :

- l'école maternelle, avec toute sa spécificité, mérite une place à part entière
- le lissage des effectifs mis en avant par l'administration est à double tranchant : si dans un premier temps il peut mettre un seuil d'ouverture à 27 pour tous au lieu de 30 auparavant en maternelle, il accroît le risque de fermeture en cas de baisse des effectifs
- cette fusion impliquerait l'ouverture des services périscolaires à l'ensemble des élèves, or si une étude est initiée pour élargir l'offre périscolaire aux enfants de l'école maternelle rien ne permet à ce stade d'affirmer que ses conclusions seront favorables (capacité d'accueil...)
- la question des ressources humaines, avec la fermeture du poste d'une des deux directrices, chacune s'étant beaucoup impliquée dans ses missions, sans garantie de retrouver un poste équivalent dans la conjoncture, paraît injuste et brutale.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

#### **11. Objet : Fixation du montant des indemnités de fonction des élus – Modification de l'indice de référence**

Rapporteur : Christine BEAUFILS

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les indemnités de fonction des élus et de maintenir le montant des indemnités perçues au 31 décembre 2018.

A cet effet, il convient de diminuer légèrement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le pourcentage de référence de l'indice brut terminal de la fonction publique, comme présenté ci-dessous :

	Situation au 31/12/2018		Situation à compter du 01/01/2019	
	% IB 1015	Indemnités mensuelles brutes	% IB 1027	Indemnités mensuelles brutes
aire	<b>42,10 %</b>	1 629,54 €	<b>41,90 %</b>	1 629,65 €
Adjoint	<b>15,64 %</b>	605,37 €	<b>15,57 %</b>	605,57 €
Conseiller délégué	<b>6 %</b>	232,36 €	<b>5,98 %</b>	232,58 €

Madame Martine VOIDEY précise que le logiciel intègre d'office l'augmentation qui, pour information s'élève de quelques cents à 5 euros maximum, mais qu'il paraissait inconvenant dans ce contexte d'y souscrire.

**L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les dispositions précitées.**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Questions diverses :**

- Débat d'orientations budgétaires 2019
- Etat des restes à réaliser

**Clôture de la séance à 20h02.**